



La cybercriminalité

Une menace grandissante

La cybercriminalité est l'une des formes de criminalité qui connaît actuellement la croissance la plus forte, de plus en plus de malfaiteurs exploitant la rapidité et la fonctionnalité des technologies modernes, ainsi que l'anonymat qu'elles permettent, pour commettre les infractions les plus diverses : piratage des données et des systèmes informatiques, vol d'identité, diffusion d'images d'abus pédosexuels, escroqueries aux enchères sur Internet, etc.

Mondial par nature, Internet permet aux malfaiteurs de se livrer à presque n'importe quelle activité illicite en n'importe quel point du globe. Il est donc essentiel que tous les pays fassent évoluer leurs moyens de lutte sur le plan national de façon à ce que les infractions commises dans le cyberspace ne demeurent pas hors d'atteinte. L'utilisation d'Internet par des terroristes, en particulier pour inciter à la radicalisation et pour recruter, fait peser une grave menace sur la sécurité, tant au niveau national qu'international.

Une action coordonnée

INTERPOL recueille, stocke et analyse des informations sur la cybercriminalité, qu'il diffuse à tous ses pays membres par l'intermédiaire de I-24/7, son système mondial de communication policière. Les autres aspects de l'action d'INTERPOL en matière de cybercriminalité ont pour objet :

- De faciliter la coopération opérationnelle entre pays membres par la mise à disposition d'une liste d'officiers de contact joignables 24 heures sur 24 pour les besoins des enquêtes sur des affaires de cybercriminalité ;
- De développer l'échange d'informations entre pays membres concernant les modes opératoires observés dans le domaine de la cybercriminalité, en créant des groupes de travail et des ateliers de formation ;
- D'apporter une assistance aux pays membres en cas de cyberattentat ou dans le cadre d'enquêtes sur des affaires de cybercriminalité, en mettant à leur disposition des services en matière de recherche et de bases de données ;
- D'établir des partenariats stratégiques avec d'autres organisations internationales et avec des entités du secteur privé.

Expertise d'ordinateurs portables saisis aux mains des FARC

INTERPOL est en mesure de coordonner des moyens opérationnels dans le cadre d'enquêtes sur des affaires de cybercriminalité, en collaboration avec ses pays membres. C'est ainsi qu'en mars 2008, la Colombie a demandé à INTERPOL de procéder à l'expertise indépendante d'ordinateurs et de matériel informatique saisis lors d'une opération antidrogue et antiterroriste visant un camp des FARC (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia*), afin d'établir si les pièces en question avaient fait l'objet de manipulations postérieurement à leur saisie. L'équipe d'experts INTERPOL a procédé à une analyse technique indépendante et a publié un rapport, lequel a conclu qu'il n'existait « aucun élément attestant la modification, l'altération, l'ajout ou la suppression » de fichiers utilisateur.

INTERPOL



Initiatives à l'échelle mondiale

Le réseau des points de contact nationaux. Lors d'enquêtes sur des affaires de cybercriminalité, il est essentiel que la police puisse saisir très rapidement des éléments de preuve numériques alors que la majeure partie en est encore intacte, et qu'elle puisse coopérer par-delà les frontières lorsqu'un cyberattentat concerne plusieurs juridictions. INTERPOL a mis en place un réseau d'enquêteurs travaillant dans les services nationaux de lutte contre la criminalité informatique. Ces « points de contact nationaux » ont pour objet de faciliter les contacts opérationnels entre pays membres et de faire que ceux-ci aient lieu dans les meilleurs délais possibles.

Ces points de contact peuvent être joints 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour recevoir ou fournir des informations et/ou pour les demandes d'assistance. Ils sont une condition indispensable à la mise en place d'un système d'alerte rapide. Plus de 120 Bureaux centraux nationaux INTERPOL ont d'ores et déjà désigné des points de contact.

Les Groupes de travail INTERPOL sur la criminalité liée aux technologies de l'information. Ces groupes de travail ont été constitués dans le but de faciliter l'élaboration de stratégies, le développement de technologies et le recueil d'informations sur les modes opératoires les plus récents observés dans le domaine de la cybercriminalité. Il existe des groupes de travail régionaux pour l'Asie et le Pacifique Sud, les Amériques, l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient/l'Afrique du Nord.

Les principales activités de ces groupes de travail sont les suivantes :

- Échanger des informations sur les nouvelles tendances apparues dans leur région en matière de cybercriminalité ;
- Renforcer la coopération opérationnelle entre les pays membres au moyen de réunions périodiques ;
- Élaborer tous types de documents à l'intention des services chargés de l'application de la loi régionaux ;
- Mettre à disposition un portail Web sécurisé par lequel accéder à des informations et à des documents ayant un intérêt opérationnel.

Le Groupe de travail INTERPOL sur la criminalité liée aux technologies de l'information - Europe a récemment élaboré un manuel de référence, le *IT Crime Manual*, qui présente en détail les différents outils d'enquête. Ce manuel est publié dans la partie sécurisée du site Web d'Interpol, et peut être obtenu sur CD-ROM.

La Conférence internationale sur la cybercriminalité

INTERPOL organise tous les deux ans une conférence internationale sur la cybercriminalité afin de permettre l'échange de connaissances et de compétences en matière d'enquêtes sur les affaires de cybercriminalité. La conférence, accueillie par les services de police des pays membres, réunit des spécialistes des services chargés de l'application de la loi et des entreprises du secteur privé ainsi que des universitaires, qui y présentent et examinent ensemble les technologies les plus récentes pouvant être mises au service de la lutte contre la cybercriminalité.



Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national Interpol de votre pays.